DELIVRANCE DES LICENCES PAR LES CLUBS

Cette notice a pour objet de vous accompagner dans le cadre du renouvellement d'une licence de joueur ou de dirigeant de club si le demandeur est ressortissant français ou d'un pays de l'Union Européenne. Toute autre demande de délivrance ou de renouvellement d'une licence continuera à être directement traitée par la Ligue régionale ou la F.F.R.

Prioritairement, nous vous rappelons que si les pièces transmises par le demandeur ne permettent pas le renouvellement de la licence, celui-ci doit être purement et simplement refusé. Il appartiendra alors au demandeur soit de joindre un nouveau document respectant les critères exigés, soit de formuler une nouvelle demande.

Il est rappelé, en outre, que la validation d'une licence en méconnaissance des Règlements généraux de la F.F.R. et notamment en l'absence de certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive pour les joueurs, est susceptible d'entraîner la responsabilité de l'association, ainsi que celle de ses dirigeants.

En cas de doute ou d'interrogation, nous vous invitons à contacter votre Ligue régionale qui, elle-même, pourra prendra attache avec la F.F.R.

*

RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE DE JOUEUR EN CATEGORIES "RUGBY EDUCATIF", « RUGBY *COMPETITION* », « *RUGBY LOISIR AVEC PLAQUAGE ADAPTE* » ET « *RUGBY LOISIR SANS PLAQUAGE* »

Avant de valider la licence, vous devez impérativement :

1) Vous assurer de la validité de la pièce d'identité (nom, prénom, date de naissance, nationalité), laquelle a déjà pu être déposée lors d'une saison précédente.

 Cas particuliers :
 - *Dans l'hypothèse où un mineur n'aurait pas de carte d'identité, il doit transmettre une copie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance.*
 - *Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité délivrées aux personnes majeures est passée de 10 à 15 ans. Pour les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la date réelle d'expiration ne correspond donc pas à la date qui est inscrite sur la carte d'identité, à laquelle il convient d'ajouter 5 ans.*

2) Vous assurer qu'une photo récente du demandeur est jointe à la demande.

3) Avoir vérifié la complétude du certificat médical type de non contre-indication à la pratique du rugby et notamment la présence des éléments suivants :
 - Le nom et le prénom du bénéficiaire du certificat médical
 - L'identité et les coordonnées du médecin (nom, prénom, téléphone, adresse, titre, qualification)
 - **L'adéquation entre la qualité demandée et le certificat fourni** (exemple : un joueur souhaitant pratiquer en compétition ne peut pas fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du rugby loisir)
 - L'aptitude du demandeur à évoluer ou non aux postes de première ligne s'il souhaite pratiquer le rugby en compétition
 - Le nombre de cases que le médecin a déclaré avoir cochées, lequel doit correspondre au nombre de cases réellement cochées
 - La date du certificat médical, lequel doit être daté de moins d'un an au jour de la demande
 - La signature et le cachet du médecin comportant soit le numéro d'inscription à l'Ordre des médecins soit le numéro d'enregistrement au Répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS)
 - S'agissant de la zone réservée au licencié, la date et la signature du demandeur (ou de son représentant légal s'il est mineur).

RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE DE DIRIGEANT DE CLUB, « *DC4* »

Avant de valider la licence, vous devez impérativement :

1) Vous être assuré de la validité de la pièce d'identité (nom, prénom, date de naissance, nationalité). Dans l'hypothèse où le mineur n'aurait pas de carte d'identité, il doit transmettre une copie du livret de famille ou un extrait de naissance.

 Cas particuliers :
 - *Dans l'hypothèse où le mineur n'aurait pas de carte d'identité, il doit transmettre une copie du livret de famille ou un extrait de naissance.*
 - *Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité délivrées aux personnes majeures est passée de 10 à 15 ans. Pour les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la date d'expiration ne correspond donc pas à la date qui est inscrite sur la carte puisqu'il convient d'ajouter 5 ans.*

2) Vous être assuré qu'une photo récente du demandeur est jointe à la demande.

*

A jour au 29 juin 2020.